

CSCVC Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert

Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 novembre 2019

Lieu Salon Bleu du Casino de Montbenon, 18h30.

Présents: le président Jean Bovet et le vice-président Georges Caille ainsi que les représentants des chœurs

Lausanne : Académie Vocale de Suisse Romande (AVSR), Ardito, Arpège, Ars Vocalis, Bach, Basilique, Bis, Calliope, Chœur de la Cathédrale, Chapelle Vocale, Cité, Euterpe, EVL, Faller, Gymnases, Hémiole, Laudate Deum cc, Pro Arte, Universitaire, Uni Populaire, Tale of Fantasy, Vivace, Voix de Lausanne.

Province : A Cappella (Yverdon), Alphega-Fiori-Musicali (Morges), SC Le Brassus, ECCôte, Cuadrinio (Pully), Persévérance (Vallorbe), EV L'Auberson, Oratorio (Montreux),

Excusés: M. Benoit Braescu, directeur exécutif de l'OCL, Mme Catherine Zoellig, administratrice du Sinfonietta les chœurs Laudate, A Cœur-Joie, Chorège (Payerne), UC La Tour-de-Peilz, CV Romainmôtier, EV Terre-Sainte, CS Vevey, EV Horizons (Yverdon),

Absents : *Couleur Vocale (Vevey), Lyre (Moudon), SC L'Orient, Opus 1020 (Renens).*

Invités: M. Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe du SERAC (culture Vaud),
M. Yann Riou, adjoint du chef de service de la culture (Lausanne),
M. Jean-Claude Gafner, intendant de la Cathédrale,
Mme Roberta Ocozia, responsable relations chorales à l'OCL,
M. Emmanuel Dayer, représentant le Sinfonietta,
La présidente et le chef de la Chapelle Vocale et Instrumentale de Lutry.

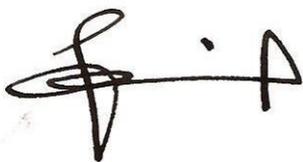
1. En ouverture de la séance, après salutation des présents, mention des personnes et chœurs excusés, le président fait accepter **l'ordre du jour**.
2. le **procès-verbal** de la séance **2018** est accepté
3. dans son **rapport**, le président signale qu'il y a eu peu d'événements significatifs.
64 concerts ont été signalés pour le calendrier dont 25 projets CSCVC.
Le sondage relatif aux salaires a été adressé aux chorales membres qui y ont répondu.
4. **Mutations**
la CVIL Chapelle Vocale et Instrumentale de Lutry, demande son admission à la CSCVC.
Après description de ses activités et de ses projets par son directeur, la dite Chapelle Vocale a été acceptée par applaudissements.
5. **Prêts OCL**
 - 5.1 rappel 20-21 : des 6 propositions faites, 4 ont pu être exaucées.
 - 5.2 les **dates** proposées pour **21-22**: sont 29 nov. 21 / 22 déc. 21 / 9 fév. 22 / 1^{er} juin 22, toutes hors vacances.
 - 5.3 s'inscrivent pour la **saïson 21-22** : BACH – BIS – EVL – FALLER – PRO ARTE – UNIL.
Délai d'envoi au 31 mars 2020
6. **Prêts Sinfonietta**,
 - 6.1 M. Emmanuel Dayer mentionne que Mme Catherine Zoellig est en congé maladie et qu'elle cessera ses activités à la fin de cette année. Lui-même assume provisoirement l'interim jusqu'à ce terme. Ces informations sont révélatrices de la situation difficile de l'orchestre après les coupes de subventionnement subies depuis cette années. Il engrange cependant encore des contrats.
 - 6.2 **s'inscrivent pour 2022** : SC BRASSUS – PERSEVERANCE-Vallorbe, prioritaires pour le prêt SERAC et CITE – EVL – FALLER – PRO ARTE – UNI POP – VOIX de Lsne. **Délai d'envoi au 31 mars 2020**
7. **Garanties de déficit** :
 - 7.1 mise en conformité des demandes de garanties avec les exercices comptables :
depuis des années, les demandes de garanties se font sur un exercice comptable par saisons, en décalage avec les exercices comptables sur l'année civile de la Ville et de l'Etat.
Le bureau a décidé de s'aligner sur une proposition de garanties par année civile dès 2020.
 - 7.2 Comme ceci implique un exercice avec un 3^e semestre il manque pour le compléter les garanties à demander pour la fin de l'année, soit le second semestre 2020
s'inscrivent pour ce second semestre 2020 : AVSR – ARDITO – BASILIQUE – BACH – CALIOPPE – CITE – EUTERPE – PRO ARTE – VIVACE – CUADRINIO – PERSEVERANCE (9 Lsne / 2 Province)
Délai d'envoi pour les demandes du second semestre 2020 au 31 décembre 2019

- 7.3 Dès 2020, le délai de dépôt des garanties pour l'année civile suivante sera au 30 septembre .
s'inscrivent déjà pour **2021** : AVSR – ARPEGE – ARS VOCALIS – BACH –BIS – CALIOPPE – CITE – CHAPELLE VOCALE – EUTERPE – FALLER – GYMNASSES – HEMIOLE – LAUDATE DEUM – PRO ARTE – TALE of FANTASY – UNI POP – VIVACE (= 17 Lausannois) et
A CAPELLA – ALPHEGA – CUADRINIO – ECCOTE – CVILUTRY – ORATORIO Mtrx (= 6 Province)
Délai d'envoi pour les demandes de l'année 2021 au 30 septembre 2020
- 7.4 enfin, à ce chapitre, le président exerce son pouvoir dictatorial pour imposer l'**usage obligatoire** et absolu de la **nouvelle formule excel «budget/comptes»** qui se trouve sur le site.
Il insiste également sur la **mention du nombre de billets vendus et d'invitations honorées**.
8. le **bureau** est réélu par acclamation. Le président remercie les personnes désireuses de donner un coup de main occasionnel de se faire connaître.
9. **Calendrier**, les informations données sont souvent trop lacunaires et il manque des informations utiles.
10. **Divers**
- 10.1 **Identification des mails** : pour éviter recherches et confusions, le président remercie chacun d'**indiquer clairement le nom de la chorale en titre de ses mails**.
- 10.2 Le montant de la **cotisation** reste inchangé (depuis 1982)
- 10.3 **Grandes orgues** de la Cathédrale : M. Nicholas Gyger précise que les grandes orgues sont gérées par la Société des concerts. L'utilisation de cet instrument doit faire l'objet d'une demande formelle auprès de la dite société. Il n'y a pas d'exclusivité relative à l'organiste.
- 10.4 **Jauge** de la Cathédrale : M. Jean-Claude Gafner annonce que le Service du feu (qui ne sont pas les pompiers mais plutôt l'ECA) agite ses ordinateurs normatifs pour diminuer la jauge de l'édifice à 600 places, orchestre compris.
Le vice-président relève qu'en plus de 40 années de présence à la CSCVC il a vu régulièrement ce sujet mis sur la table, comme une sorte de paranoïa sécuritaire, récurrente et inextinguible. Pour mémoire, on a passé d'une jauge de quelque 1'200 places dans les années 1980 à env. 800 dans les années 1990. Et en 2020, 600 places y compris l'orchestre !!! *Quo usque tandem abutere patientia nostra ?* Il faudra trouver une solution vaudoise...
- 10.5 Vers une **fédération des chœurs vaudois** ? M. Nicolas Reymond, par ailleurs président de l'AVDC (directeurs de chœurs), signale la création dans le canton de Fribourg d'une fédération des chœurs dont le but est de leur assurer plus de visibilité, de créer un site internet, un journal d'information et de proposer des formations. M. Pascal Mayer souligne avec enthousiasme le dynamisme de cette fédération et encourage la CSCVC à participer à sa création vaudoise.

La séance se termine à 19h45

Lausanne, le 12 novembre 2019

le vice-président rédacteur du PV, Georges Caille:



le président, Jean Bovet

